

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

PAREMATIL

2. Composition qualitative et quantitative

Chlorphénamine	5,27 mg
(sous forme de maléate)	
L-Cystine	150,00 mg
Excipient QSP 1 comprimé sécable de 370 mg	

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Comprimé.

4.1. Espèces cibles

Chats et chiens.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez le chien et le chat :

- Traitement symptomatique de l'eczéma et des dermatoses prurigineuses (urticaire, piqûres d'insectes).

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer aux chiens atteints de cystinurie.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

En cas d'échec ou de rechute rapide, ne pas augmenter les doses et consulter un vétérinaire.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'utilisation chez les femelles gestantes n'est pas recommandée.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

Chez le chat :

1,05 mg de chlorphénamine et 30 mg de L-cystine par kg de poids corporel, correspondant pour un chat de 5 kg à 1 comprimé par jour pendant 5 à 7 jours.

Chez le chien :

0,525 mg de chlorphénamine et 15 mg de L-cystine par kg de poids corporel, correspondant pour un chien de 10 kg à 1 comprimé par jour pendant 5 à 7 jours, sans dépasser 4 comprimés pour les chiens de plus de 40 kg.

Répartir la dose en 1 à 3 prises dans la journée.

Faire avaler la dose indiquée, soit en mettant les comprimés dans une boulette de viande ou de fromage, soit en les plaçant directement au fond de la gorge de l'animal.

Les comprimés peuvent aussi être écrasés et mélangés à l'alimentation.

Faire boire l'animal après chaque administration.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antihistaminique systémique, chlorphénamine en association.

Code ATC-vet : QR06AB54.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le chlorphénamine (sous forme de maléate) est un anti-histaminique de type anti-H1 , qui présente un effet désensibilisant lors des réactions allergiques de l'eczéma, du prurit, de l'urticaire et des piqûres d'insectes. Il réduit par son action sédatrice les manifestations de grattage liées souvent à la présence de parasites.

La cystine est un acide aminé soufré présent dans la kératine et les phanères

L'association de maléate de chlorphénamine et de cystine, favorise la cicatrisation des lésions lors d'eczéma et de prurit et facilite la repousse du pelage.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non connues.

6.1. Liste des excipients

Silice colloïdale anhydre
Stéarate de magnésium
Hydrogénophosphate de calcium dihydraté
Carmellose sodique

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver dans son emballage d'origine.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Plaquette thermoformée PVC-PVDC-aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

LABORATOIRES OMEGA PHARMA FRANCE
20 RUE ANDRE GIDE
92320 CHATILLON

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/9384691 8/1985

Boîte de 2 plaquettes thermoformées de 12 comprimés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

28/05/1985 - 22/03/2010

10. Date de mise à jour du texte

23/04/2015

